

1573. 25. May.

des Anglois pour pouvoir
aller de Shetle vers Amiers.

Un ro que Xingant Goddant et
Goutteable deputes de la pt de gouuern
et compaignie de marchantz Aduenturiers
estant a Angleterre ont prie par Verolain
de pouuoir librement passer & deuant la
ville de flissinge auoir 4 nauires scullon
en leur voyage regardant a Frolles draps
estant ^{plomb} et passray sans po' leger
de passage ny pour le retour payer aulcun
repe - *Repetition des Anglois pour pouuoir user la Ruerre
de Shetle vers Amiers 1573. 25. May*

41

390

Et vnde par son Ver. de venir a flitto de 4
Nauires scullon, passeront Laires deuant
flissinge, excederont les certifications ymentes,
sous la reserve et visitation vnd maine et
aueu fume, et selon que le Gouverneur de
flissinge trouuera requis et deperdit pas-
seront vers Amiers auoir que vne deux ou
trois Nauires a la fois. Delais tant est aultres
aueu flissinge attendant le retour de celles
qui seront passer, a rendition, qui luy fixera
Lartillerie de celles qui passeront laquelle
sera mise sur celles qui demoureront jusques
aueu retour sans que pour passer et pour leger
retour payer aulcun repe, Neantmoins son
Ver. requiert lesdits Deputes de ne payer
aueu retour passamenters ny de que y depend,
yange anterie tousmoyades, rancuab Bayes,
et semblables manufactures, que les Estrangers
du Pays bas haunt pour la Religion, font
a Dug. et y gaignent la Vie.

Lesdits Deputes promettent que
my en cest accord, Il sera liete et
yuns a ceux de Hollande et de laude de
librement trafiquer a Ang. y mener
et a tirer toutes sortes de marchandises,
dauant linge apresseront de tout leur
pouuoir les Comtes de flitto Nilles a
ce qu'ils puissent tirer d'Angleterre
poudres, armes et viures pour leur
necessite.

Et lesdits Deputes ne font tous deliures et
affaires a ce qu'on puisse tirer d'Ang. poudres
armes et viures sans impetement molestatiu,
ou arrest ou imposition de nouvelles roussumes
En ce cas son Ver. tiendra ce que accord est
rappe et anulle.

Lesdits députés déclarent que si se peut
mieux ne sont rompus les autres marchans
et subjets de sa Maesté Ce que redolant
à la disposition de son Excellence

Donc entend quil sera licite de prendre
sous rente qui saduanceroit de traiffiquen ault
pays bas ne tant de reste compaignie ou nayant
Licence de son Excellence Et si pour telles
penses les fuss arreste ault Anglolois ou
pour affaires concernant le publicq En ce
cas lesdits marchans Aventureurs seroit sous de
voir de se rendre les bidus et relasce les psones
arrestes et faulte dequoy son Excellence pourra si bon lui
semble rasier et annuler cest accord, rend
aussy si cest accord est rapres tenu par
indirecble a la cause commune retournant a son
pouvoir et ault ptes de se se Son Excellence
requiert que lesdits Gouverneur et Compagnie
ayant regard a la mere pte de la cause, rend il
à grande despesse de Intercourir Navires de
Guerre, afin de faire en les Vaissegés d'ussy
à considération de la grande faueur et avan
tays quil verroient y cest accord lui vouloir
y porter la somme de cinquante mille florins
à rendre la moitié dedans six mois par et
certaines parties de six mois après sous obligation
des Estatz de Hollande et de Zelande

Lesdits députés y feront le rapport a
soutz leur romps prometant se requiesce
après de se y brast le mieux de reste
faueur Et la singuliere affection quil
portent a la cause commune

fait le 20^e de ce 20^e Jour de May 1573

Lettre du Prince d'Orange aux
Marchantz Aventureurs en
Londres

Le Prince de Orange Comte de Nassau
Général et Baron de Breda de Drost

de Hollande. Sur la composition et demande que vous
dépôtés ont fait touchant de pouvoir

liberem

librement passer & devant les Juges & monde
 marchandises & deniers & la veite vous s'ont ests
 font marcs & s'morailles qui au millier de la
 presse que vous vous presentent une
 romme Lemery de Meate a contrainte a dire
 de tout ce qu'il luy a dit & sur ce que les Juges ne
 ont plus de chose a dire & devant Meadmony &
 de Meadmony as depe vous avez bien voulu pour la bonne assésion
 que vous portez a la Nation Angloise & singu-
 est off. Avril 1573 le commandement a vos notables Compagnons a ce que sans
 vous les desadvis Meate sur de son conseil, vous
 avez arrede, fait par luy, & neantmoins
 rien reange a vos demandes & propositions,
 que seulement de la necessite de la rai-
 sonne vous a contrainte, vous plus
 amplement requoytes & le rapport que vous
 ferez vous estes de tout. Vous priant tout
 ainsi que vous vous persuaderez que preceder
 de telle affaire & toute deventure &
 quite sans advantage Lemery & Parillon
 vous vos pouvoirs assésion que la ou vous
 vous pouvez gratifier & complaire le
 seront volentiers sur tout ce que souvenant
 que portez les Armes & marques d'icelle
 vous sans vous voir & bien par une sainte
 & jus le qu'on les aultant romme & vous
 & a vous. Et sur ce

Mesmeurs vous priant le Cratour vous
 maintenir & sa sainte garde; Mo. Les
 rommandant affectueusement & vous com-
 mander, De. Deest & copie de
 May 1573

Vos bon amy
 Guille de Nassau

EE

After this the merchants agreed wth the
Dutch, but upon sundry Injuries pretended to
be done by the Englishmen at the Zee by
the ship of the King. It required that 4
ships were sent out by the States of Zeeland
were arrested at the mouth of the great
number of men were flying away for want of
vittels, were forced by way of reprisal the
ships were taken and brought in Zeeland
a number of English ships for the same
was first sent out with Robert Beale from
London and Mr Wm Saltrop and Mr
August Goddard and afterwards Sir Wm
Winter who fell at an agreement and
contract.